

A propos d'un cas récent de possession

(Suite.)

— o —

« *Peut-être*, s'écrie M. l'abbé Véronnet, verra-t-on une génération qui saura se passer en partie de la parole, de l'écriture et du télégraphe pour la communication de ses pensées. Est-ce rêverie pure ? Qui oserait l'affirmer, après les merveilles insoupçonnées que l'on a vu se réaliser ? »

N'en déplaise à M. l'abbé Véronnet, nous croyons, avec M. l'abbé Caudron, qu'il n'est pas démontré que « les phénomènes de Grèzes s'expliquent naturellement » et que le diable se soit trouvé chassé de cette possédée par *la science et non par l'exorcisme*.

Il nous fait même plaisir d'emprunter à M. l'abbé Caudron la critique serrée qu'il a faite de la thèse de M. l'abbé Véronnet (1). M. Caudron a la parole.

Pour mettre de l'ordre dans la discussion, il divise les phénomènes de Grèzes en deux catégories, d'après les explications apportées par M. Véronnet :

1° Les phénomènes de morsures et brûlures, expliqués par l'influence de l'imagination et l'auto-suggestion (par laquelle il explique aussi l'horreur des choses saintes).

2° Les autres phénomènes, expliqués par la théorie de la transmission de la pensée à distance.

I. Sur la possédée de Grèzes, dans ses crises, « on voit apparaître, dans ses crises, aux endroits indiqués par elle, de véritables plaies, tenant à la fois de la brûlure et de la morsure avec la trace de dents qui viendraient de mordre »

Tel est le phénomène dont M. Véronnet prétend rendre compte par les seules ressources naturelles de l'imagination et de l'auto-suggestion.

Avant de discuter, un principe général : « Ce que la science explique—à moins de circonstances qui changent la nature des cas observés—ne doit pas être mis au compte du préternaturel. C'est une méthode indiscutable. » Tout le monde est d'accord là-dessus.

(1) *La possession diabolique*, par l'abbé J. Caudron, *Revue du Clergé français*, 1er juin 1904.